



Nouvelle-Aquitaine,
Vendée, Maine et Loire
et Bretagne



CAPRIN LIVREUR DE LAIT SPECIALISE, PÂTURAGE

Ce système bio spécialisé en production caprine se développe avec la demande des laiteries. Il est essentiellement localisé en zones d'élevage, plutôt sur des structures de dimension moyenne.

Les caractéristiques de l'exploitation

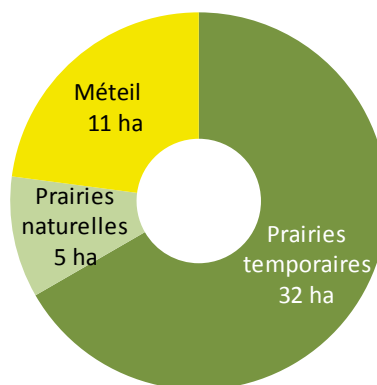
Main d'œuvre 1,3 UMO dont 0,3 UMO salariée	SAU 48 ha dont 37 ha SFP	Nombre de chèvres 220 chèvres alpine	Lait produit 149 600 litres
---	------------------------------------	--	---------------------------------------

Dans ces exploitations, l'atelier lait est la production principale. La surface est en grande partie consacrée à la surface fourragère, près de 80 %. Le système d'alimentation est basé sur le pâturage.

Le troupeau

220 chèvres
680 litres de lait produit / chèvre
65 chevrettes
6 chèvres / ha SFP

Les surfaces



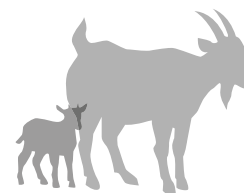
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Prairie temporaire	Prairie temporaire	Prairie temporaire	Méteil	Méteil

Rotation de 5 ans sur 28 ha avec des parcelles de 5-6 ha.

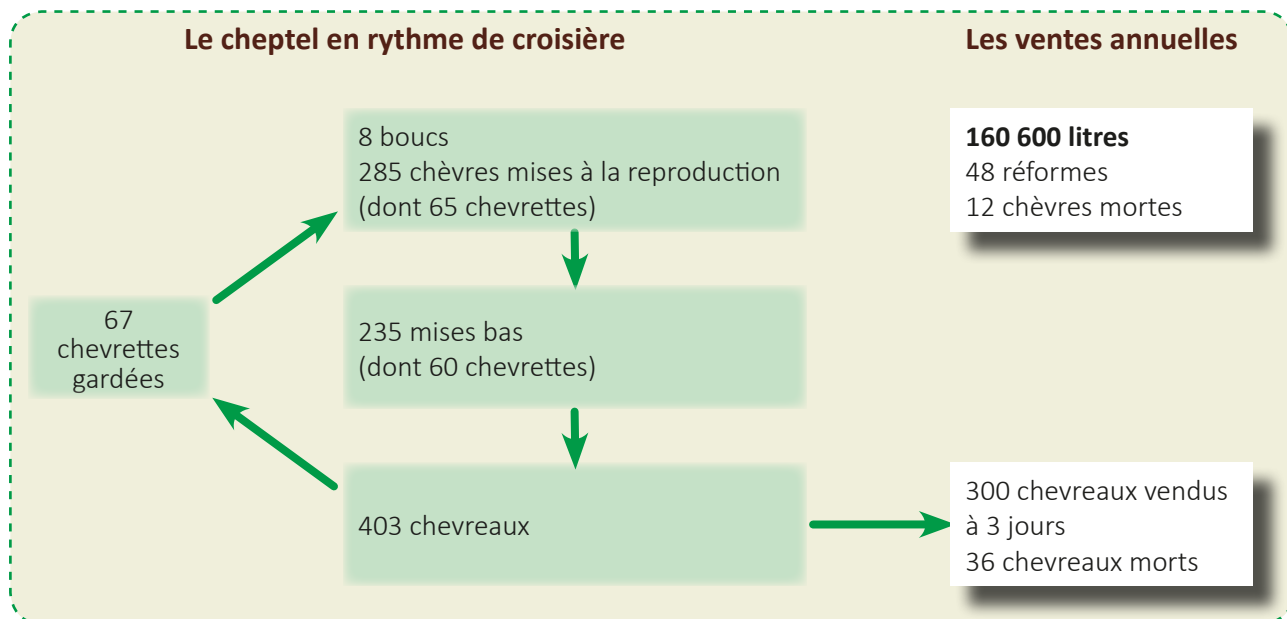


COLLECTION RÉFÉRENCES





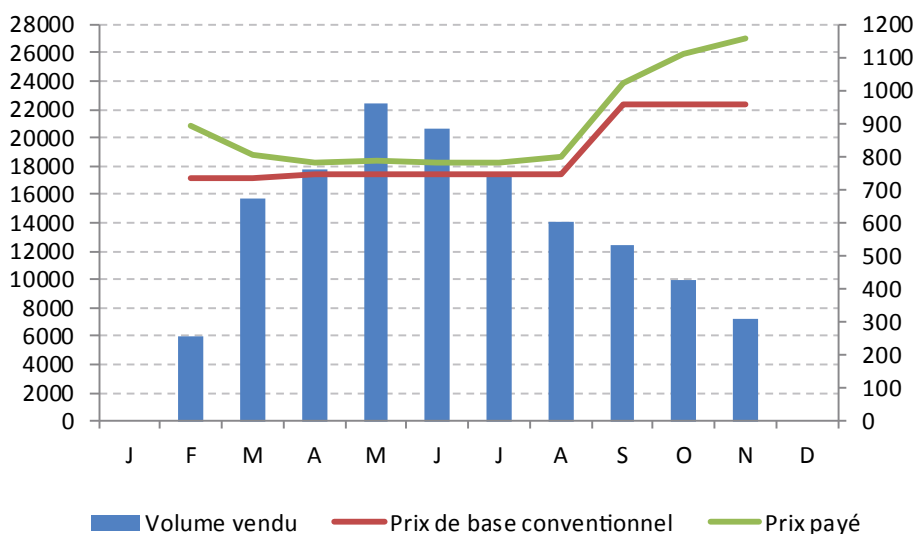
La conduite du troupeau



La reproduction

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chèvres	Saillies naturelles								220				
	Mises-bas	5	160	10									
Chevrettes	Saillies naturelles								65				
	Mises-bas		11	44	5								

La production laitière



Le troupeau met bas en 8 à 10 semaines en début d'année, ce qui permet :

- de valoriser le pâturage en profitant pleinement de la pousse de l'herbe,
- un arrêt de la machine à traire pendant 5 à 6 semaines en fin d'année.

Faute de marché et de temps, les chevreaux sont vendus à 3 jours.

TB : 38,1 g/l
TP : 33,6 g/l

Les rations journalières distribuées (fourrages en kg MS, concentrés et déshydratés en kg brut)

	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J
	Début lactation					Milieu lactation			Fin de lactation		Fin de gestation	
Pâturage		8-11 h/jour								6-8 h/jour		
Foin (MS)	1,8	0,5				1,5	1		1		1,4	
Maïs grain	0,3		0,3			0,45			0,5		0,25	
Méteil	0,3		0,3			0,45			0,3		0,2	
Tourteau de soja	0,3		0,2			0,1						

Les chevrettes sont élevées au lait maternel. Elles disposent ensuite d'une ration à base de foin complétée par du méteil.

De 3 à 6 mois, les chevrettes peuvent sortir pour apprendre le pâturage.

D'avril à novembre, les chèvres pâturent sur des parcelles d'à peine 1 ha.

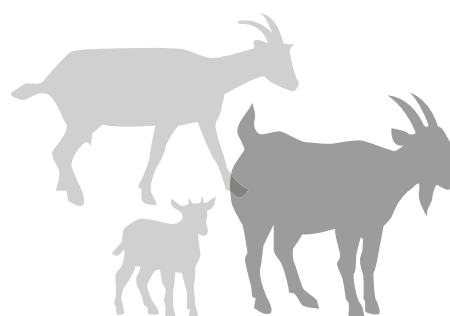
Les fourrages, concentrés et déshydratés à distribuer

	kg/chèvre/an	kg/chevrette/an	Total troupeau/an (tonnes)
Foin	350	300	97
TOTAL FOURRAGES (MS)	460	-	97
Méteil produit	130	120	36
Maïs grain acheté	120	-	26
Tourteau de soja	40	30	10
TOTAL CONCENTRES (brut)	290	150	72

Vente de foin de prairies naturelles et achat de 22 tonnes de foin de luzerne.

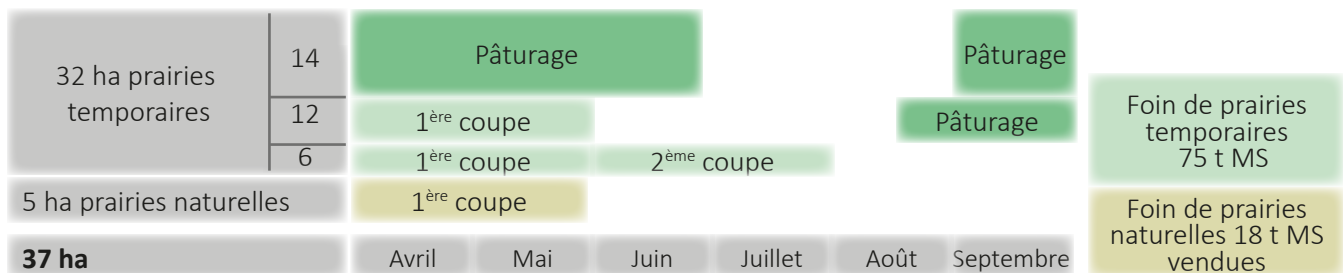
L'autonomie et l'efficacité de la ration

Part de fourrages dans la ration	69 %
Quantité concentrés «chèvre»	470 g/l
Quantité déshydratés «chèvre»	0 g/l
Part des concentrés autoproduits	47 %
Autonomie alimentaire- MS	74 %
Autonomie alimentaire- UFL	71 %
Autonomie alimentaire- MAT	65 %



Le système fourrager

L'utilisation des surfaces



Les rendements fourragers

		t MS par ha
Foin de prairies temporaires	1 ^{ère} coupe	3,5
	2 ^{ème} coupe	2
Foin de prairies naturelles	1 ^{ère} coupe	3,5

Implantation de 6 ha de prairies par an. Plus de la moitié du foin étant réalisé en 1^{ère} coupe, il n'est pas toujours simple d'assurer des récoltes de qualité. Pour pouvoir être réalisée précocement, la 1^{ère} coupe peut être récoltée en enrubannage.

La fertilisation

	Rendements (q/ha)	Fertilisation minérale (kg/ha)	Fumure organique	180 tonnes de fumier en rotation sur 28 ha
Méteil	32	0		



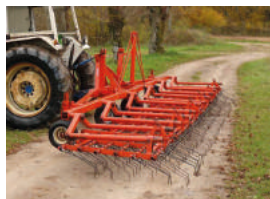
Les principaux équipements

Traction



- 2 tracteurs (4,2 CV/ha) :
- 70 CV équipé d'un chargeur pour le travail en bâtiment.
 - 90 CV 4 RM pour les travaux des champs.

Travail du sol



Charrue 3 corps, vibroculteur, déchaumeur, rouleau, semoir, herse étrille.

Traitement et fertilisation



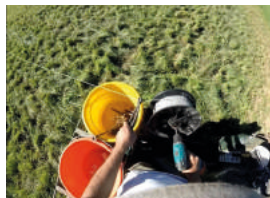
Epandeur à fumier*.

Récolte



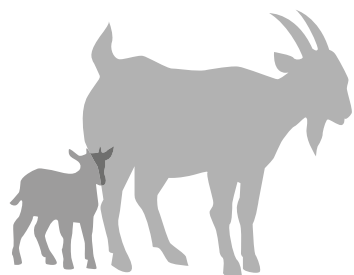
Chaine de fenaison avec presse balle ronde. Remorque à paille*. Moisson/tiers.

Clôtures



Quad ou système de pose de clôtures.

* matériel en commun



Les bâtiments



Les animaux sont logés dans un bâtiment avec couloir central pour faciliter le travail d'alimentation. Les adultes disposent de 2 m² d'aire paillée chacun.

La salle de traite comporte deux quais de 16 ou 32 places avec 16 griffes.

Le travail

L'exploitation est conduite par une personne seule secondée par un salarié qui assure une traite par jour, en semaine (1,3 UMO).

Pour 1,3 UMO, le travail sur l'exploitation se répartit :

- 2 500 heures de travail d'astreinte soit 7 h par jour consacrées au troupeau.
- 95 jours de travail de saison dont 65 jours consacrés au troupeau et 30 jours consacrés aux surfaces.

Ces exploitations disposent de leur propre matériel de fenaison. Elles ont recours aux travaux en commun pour la récolte de céréales (entreprise ou CUMA).

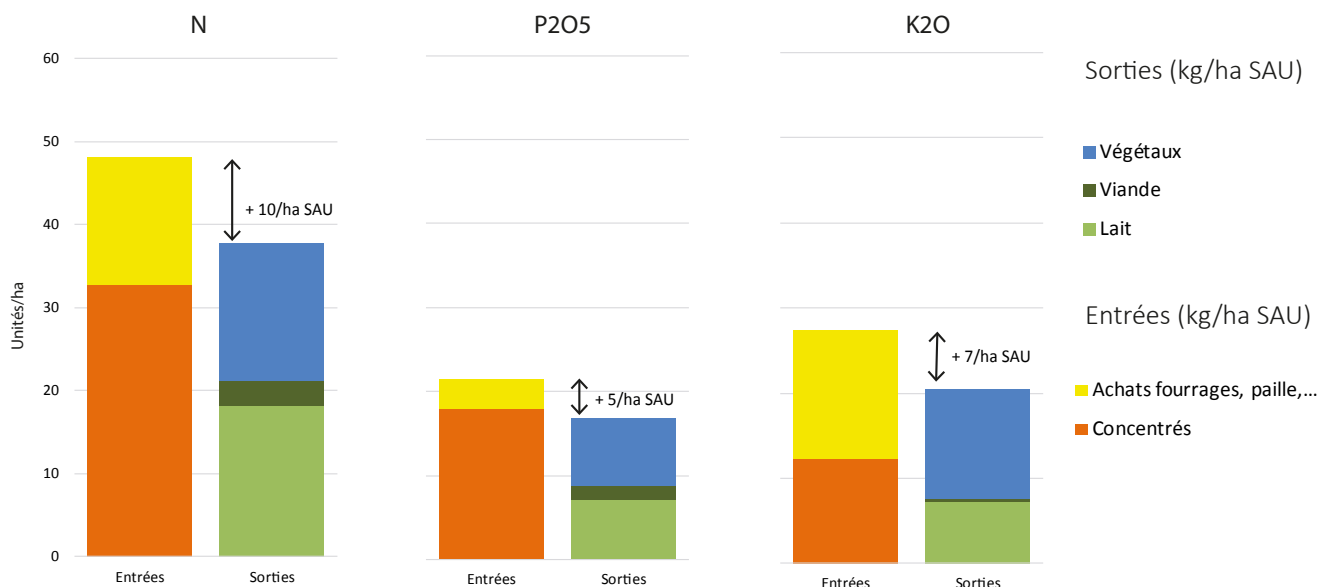
Le pâturage permet de réduire le temps consacré à la distribution du foin et à la récolte.

Le repas du midi est supprimé en période de pâturage. Du temps est à prévoir pour la mise en place des clôtures et pour la surveillance au champs (pousse de l'herbe, troupeau).



Les indicateurs environnementaux

Le bilan des minéraux hors fixation symbiotique



Les contributions positives de l'atelier

JE NOURRIS
748
personnes par an
Source : Perfalim®



JE STOCKE
10,0
tonnes de C par an



J'ENTRETIENS
41,2
ha de biodiversité



GRACE A QUOI ?



PP : Prairies permanentes

SP : Surfaces pastorales

PT : Prairies temporaires

L'empreinte environnementale du lait produit

Les impacts de l'atelier sont répartis entre le lait et la viande produits suivant la répartition suivante :



Emissions brutes de GES

0,73 kg éq. CO2/L



Consommation d'énergies

1,48 MJ/L



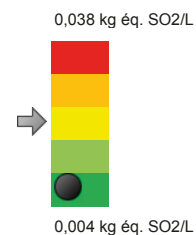
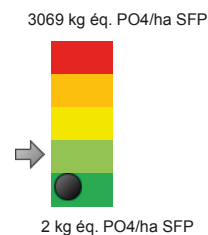
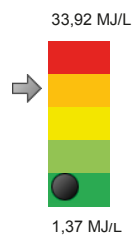
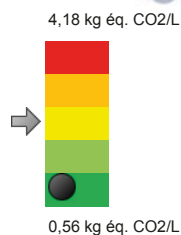
Qualité de l'eau

7 kg éq. PO4/ha SFP



Qualité de l'air

0,005 kg éq. SO2/L

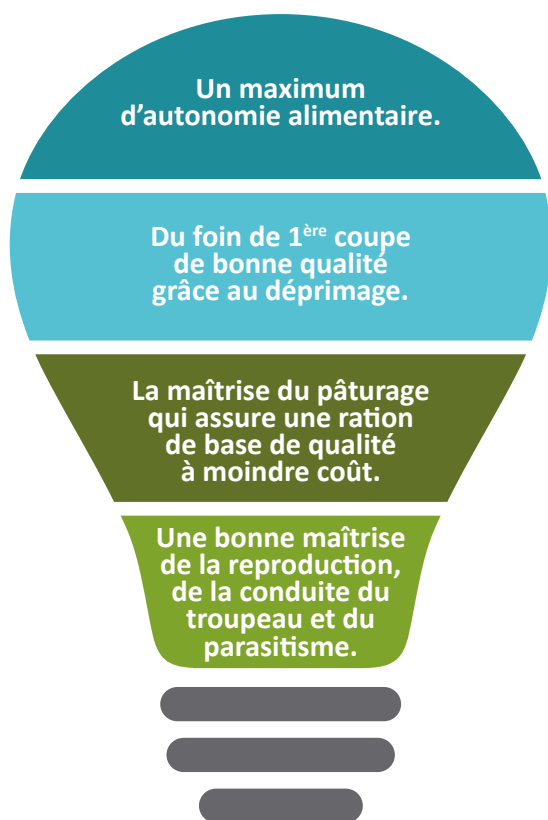


➔ Références à système équivalent

● Votre atelier

Les forces et faiblesses du système

La réussite technique de ce système repose sur :



Les perspectives

- pâturage d'été sur des dérobées de méteil,
- achat de foncier :
 - . pour réduire le chargement,
 - . pour augmenter la part des céréales autoproduites,
 - . pour faciliter les rotations.

Les forces

Moins de temps passé à la récolte et à la distribution des fourrages.

Valorisation des surfaces non mécanisables par le pâturage.

Forte autonomie alimentaire.

Valorisation du lait en bio.

Les limites

Système qui nécessite de l'anticipation et de la technicité.

Difficulté de la maîtrise du parasitisme.

Une faible SAU qui donne peu de marges de manœuvre.

Nécessité d'un parcellaire groupé autour des bâtiments.

S'installer dans le système

Le capital d'exploitation (hors foncier)

	Valeur patrimoniale à neuf	Valeur patrimoniale à la reprise	Valeur économique à la reprise ou valeur de «repretabilité»
Bâtiment	162 600 €	113 800 €	260 000 €
Installation-traite	94 000 €	65 800 €	
Matériel	175 000 €	87 500 €	
Cheptel	66 000 €	44 000 €	
Stocks	25 000 €	20 000 €	
TOTAL	522 600 €	331 100 €	

Avec des prélèvements privés annuels de 24 000 € et une sécurité pour les investissements nouveaux de 9 000 €/an (15 % de l'EBE), la valeur de «repretabilité» est de 260 000 €.



Document édité par l'Institut de l'Élevage
 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12- www.idele.fr
 ISSN : en cours - Mars 2018 - Référence Idele : 00 18 502 021- Réalisation : Valérie Lochon
 Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture
 Ont contribué à ce dossier :
 Emmeline Beynet et Sébastien Bessonnet
 Chambre d'agriculture 17 - ☎ 05 46 50 45 00
 Coline Bossis - Chambre d'agriculture 86 - ☎ 05 49 44 75 01
 Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - ☎ 05 49 44 74 94
 Camille Delaporte - Chambre d'agriculture 47 - ☎ 05 53 77 83 52
 Charles Drouot et Amélie Villette
 Chambre d'agriculture 24 - ☎ 06 78 03 77 42



Jean-Pierre Dugat - Chambre d'agriculture 33 - ☎ 05 56 79 64 21
 Pauline Gauthier - Chambre d'agriculture 16 - ☎ 05 45 84 43 77
 Leïla Le Caro - Chambre d'agriculture 35 - ☎ 02 23 48 26 93
 Bernard Poupin - Seenovia - ☎ 02 51 41 93 93
 Angélique Roué - Chambre d'agriculture 79 - ☎ 05 49 77 15 15
 Laurent Vinet - Chambre d'agriculture 49 - ☎ 02 41 33 61 32

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Nouvelle-Aquitaine,
Vendée, Maine et
Loire et Bretagne



CAPRIN LIVREUR DE LAIT SPECIALISE, PÂTURAGE



Les résultats économiques de l'exploitation (2017)

PRODUIT BRUT TOTAL (PB)	149 757 €	CHARGES	92 060 €
Caprins (86 % PB)	128 127 €	Charges opérationnelles (36 % PB)	53 860 €
Ventes	124 398 €	Troupeau	220 €/chèvre
Lait vente laiterie : 143 718 l à 0,853 €	122 634 €	Concentrés	152 €/chèvre
300 chevreaux jeunes (8 jours) à 3 €/tête	900 €	Frais d'élevage	42 €/chèvre
48 chèvres de réforme à 18 €/tête	864 €	Fourrages achetés	20 €/chèvre
		Frais vétérinaires	8 €/chèvre
Aides	3 729 €	Achat de litières	5 €/chèvre
Prime à la chèvre : 220 têtes à 16,95 €	3 729 €	Taxes animales	2 €/chèvre
Surface fourragère (1 % PB)	1 440 €	Surfaces fourragères	44 €/ha
Ventes	1 440 €	(37 ha SFP : dont 37 ha SH)	
Vente de fourrages	1 440 €	Semences et plants	44 €/ha
Grandes cultures (7 % PB)	10 560 €	Productions végétales	150 €/ha
Ventes	10 560 €	(11 ha GCU)	
Cession interne au troupeau : 352 q à 30 €	10 560 €	Semences et plants	150 €/ha
Produits non affectables (6 % PB)	9 630 €	Charges de structure (26 % PB)	38 200 €
Aides	9 630 €	(hors amortissements et frais financiers)	
Aides découplées	6 800 €	Main d'oeuvre (MSA + salaires)	322 €/ha SAU
Ind. Zones défavorisées	2 830 €	Foncier	107 €/ha SAU
		Matériel	124 €/ha SAU
		Bâtiments et installations	26 €/ha SAU
		Autres charges	218 €/ha SAU
		EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(39 % PB)
			57 698 €/UMO
			(1 UMO exploitant)
Annuités (54 % EBE)	31 000 €	Amortissements	32 801 €
Remboursement de capital	27 500 €	Matériel	337 €/ha
Frais financiers long et moyen terme (LMT)	3 500 €	Bâtiments et installations	75 €/chèvre
Frais financiers court terme (CT)	0 €	Frais financiers (LMT et CT)	3 500 €
DISPONIBLE POUR EXPLOITANT ET L'AUTOFINANCEMENT	26 698 €/UMO	RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION	(14 % PB)
	26 698 €		21 397 €/UMO

Produit brut exploitation/UMO totales	115 200 €	Charges de structure totales/ha SAU	1 575 €
Produit brut exploitation/UMO exploitant	149 800 €	Charges de structure totales/chèvre	340 €
Valeur ajoutée nette (hors aides)/UMO totales	24 500 €	Charges de mécanisation/ha SAU	460 €
Valeur ajoutée nette (hors aides)/UMO exploitant	31 900 €	Annuités/produit	21 %

SENSIBILITE DU SYSTEME

L'excédent brut d'exploitation varie de :

1 500 € soit 2,4 % pour une variation de 10 €/1 000 l sur le prix du lait de chèvre.



Le coût de production (2017)

Productivité

Lait produit et commercialisé (litres)	143 718
Lait produit (litres/chèvre)	680
Main d'oeuvre caprine à rémunérer (UMO)	1,30
Productivité MO rémunérée (litres/UMO)	110 552

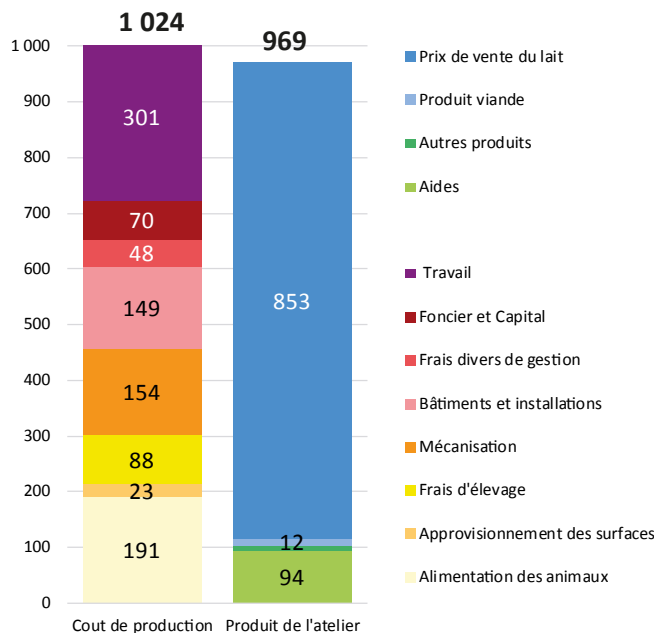
Approche comptable

Coût de production €/1 000 l	1 024
Prix de revient €/1 000 l pour 2 SMIC/UMO	909
Rémunération permise €/1 000 l	194
Rémunération permise nb SMIC/UMO	1,55

Approche trésorerie

Coût de fonctionnement €/1 000 l	978
Prix de fonctionnement €/1 000 l pour 2 SMIC/UMO	863
Trésorerie permise €/1 000 l	241
Trésorerie permise nb SMIC/UMO	1,93

€/1 000 litres de lait



Document édité par l'Institut de l'Élevage
 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
 ISSN : en cours - Mars 2018 - Référence Idele : 00 18 502 021- Réalisation : Valérie Lochon
 Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture
 Ont contribué à ce dossier :
 Emmeline Beynet et Sébastien Bessonnet
 Chambre d'agriculture 17 - ☎ 05 46 50 45 00
 Coline Bossis - Chambre d'agriculture 86 - ☎ 05 49 44 75 01
 Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - ☎ 05 49 44 74 94
 Camille Delaporte - Chambre d'agriculture 47 - ☎ 05 53 77 83 52
 Charles Drouot et Amélie Villette
 Chambre d'agriculture 24 - ☎ 06 78 03 77 42

Jean-Pierre Dugat - Chambre d'agriculture 33 - ☎ 05 56 79 64 21
 Pauline Gauthier - Chambre d'agriculture 16 - ☎ 05 45 84 43 77
 Leïla Le Caro - Chambre d'agriculture 35 - ☎ 02 23 48 26 93
 Bernard Poupin - Seenovia - ☎ 02 51 41 93 93
 Angélique Roué - Chambre d'agriculture 79 - ☎ 05 49 77 15 15
 Laurent Vinet - Chambre d'agriculture 49 - ☎ 02 41 33 61 32

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

